

Demande d'un subside forfaitaire unique de 4.000 € pour soutenir le commerce de la Ville de Luxembourg dans le contexte de la crise liée au COVID-19,

sur base du règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir le commerce de la Ville de Luxembourg dans le contexte de la crise liée au Covid-19¹.

Nom de l'enseigne :

Adresse du local de commerce :

Site web :

Pour les magasins d'alimentation : superficie de vente (m2) :

Date de création du commerce :

Nom de l'entité juridique exploitante :

(sociétés commerciales, commerçant en nom personnel)

Siège social :

Numéro TVA :

Code NACE :

Matricule :

Personne de contact :

Téléphone :

Email :

Le cas échéant:

Nom des entreprises liées entre elles formant une entreprise unique² + adresse :

1)

2)

3)

¹par entreprise unique.

²voir la définition dans le règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir le commerce de la Ville de Luxembourg dans le contexte de la crise liée au Covid-19.

Par la signature du présent formulaire, le demandeur certifie sur l'honneur :

1. que le montant des éventuelles aides « de minimis »³ que le demandeur a déjà perçues au cours des trois derniers exercices fiscaux (2020-2018) s'élève à (à cet effet, il y a lieu de considérer toutes les aides perçues au niveau de l'entreprise unique⁴) -indiquer le(s) montant(s) exact(s) :

2. que le demandeur n'est pas en état de faillite ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, que ses biens ne sont pas administrés par un liquidateur ou qu'ils ne sont pas placés sous administration judiciaire, qu'il n'a pas conclu un concordat préventif, qu'il ne se trouve pas en état de cessation d'activités ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.

Pièces à fournir à l'appui de la demande :

Attention: tout dossier incomplet ne sera pas traité !

- Le présent formulaire dûment rempli, daté et signé ;
- Un extrait de registre de commerce récent (<1 mois) ;
- Copie de l'autorisation d'établissement ;
- Relevé d'identité bancaire du compte de l'entreprise.

Le dossier complet est à envoyer soit à l'adresse email subsidecovid@vdl.lu, soit par voie postale à :

**Administration Communale de la Ville de Luxembourg
Développement économique et commercial
42, Place Guillaume II
L-2090 Luxembourg.**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. J'ai conscience qu'une fausse déclaration sur l'honneur m'expose aux sanctions pénales prévues par les articles 196 et 197 du Code pénal, à savoir la réclusion de cinq à dix ans.

Lu et approuvé, Luxembourg, le

(date)

Nom, prénom et qualité du signataire :

Signature

³ Règlement (UE) No 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis et loi du 20 décembre 2019 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aides « de minimis ».

⁴ voir la définition dans le règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir le commerce de la Ville de Luxembourg dans le contexte de la crise liée au Covid-19.

Notice d'information relative aux traitements de données à caractère personnel collectées dans le cadre du présent formulaire.

Par la signature du présent formulaire de demande, conformément à la législation en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, vous consentez à ce que les éventuelles données à caractère personnel que vous nous communiquez par le présent formulaire fassent l'objet d'un traitement afin de nous permettre d'analyser et de gérer votre demande en obtention d'un subside forfaitaire unique.

L'Administration communale de la Ville de Luxembourg s'engage à ne pas effectuer d'autre utilisation de vos données à caractère personnel que celles qui viennent d'être énoncées ci-dessus.

Nous vous informons que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la présente demande de subside sont traitées exclusivement par nos agents des services Développement économique et commercial, Secrétariat général, Topographie, Finances et Recette.

En vue de l'analyse et du traitement de votre demande en obtention d'un subside, la Ville de Luxembourg soumet une liste des entreprises bénéficiaires au Ministère de l'Economie (19-21, boulevard Royal - L-2914 Luxembourg), comprenant les informations suivantes: a) nom de l'entreprise bénéficiaire, b) numéro de matricule, c) code NACE, d) nom des entreprises liées, e) montant de l'aide, f) base légale, g) nom de l'administration communale. Ces informations permettent d'alimenter le fichier central des aides de minimis géré par le Ministère de l'Economie, afin de permettre une vérification du respect des seuils prévus au règlement européen.

La Ville prend toutes les mesures requises afin d'assurer la sécurité et la protection du caractère confidentiel de vos données.

Nous conservons vos données pour une durée de 10 ans en vertu de l'article 168 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 qui prévoit que: *Les budgets, comptes et autres documents comptables sont conservés par l'administration communale pendant dix ans au moins.*

Pour tout renseignement en relation avec le traitement de vos données, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données ou au responsable de traitement :

Délégué à la protection des données
42, Place Guillaume II
L-1648 Luxembourg
ou
dpo@vdl.lu

Administration communale de la Ville de Luxembourg
42, Place Guillaume II
L-1648 Luxembourg
ou
protectiondesdonnees@vdl.lu

Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit à rectification de vos données.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la Commission Nationale pour la Protection des Données (15, boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux).